

## **Concours d'architecture**

### **L'Ordre des architectes du Québec publie deux guides pour accompagner les donneurs d'ouvrage**

**Montréal, le 20 octobre 2022** – L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) publie deux guides de référence afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage, les architectes et les autres parties impliquées de près dans l'organisation, la gestion et la participation à des concours d'architecture au Québec.

[L'ABC d'un concours d'architecture](#) s'adresse principalement aux maîtres d'ouvrage et aux architectes peu familiarisés avec la formule des concours et qui souhaitent en avoir un aperçu général. Le [Guide de référence sur les concours en architecture](#), remplace les précédentes *Règles d'approbation des concours d'architecture* (2013) autrefois utilisées lors du processus d'approbation d'un concours.

#### **Concours d'architecture : un processus éprouvé d'attribution de la commande**

Le concours est un mode d'attribution de la commande en architecture qui repose sur l'évaluation et la comparaison, par un jury d'experts reconnus, de propositions soumises par plusieurs architectes en vue de sélectionner la meilleure. Le choix du concepteur se fait sur la base du concept proposé pour un bâtiment plutôt que sur la base de l'expérience de l'architecte ou du prix qu'il demande pour ses services.

Ce processus est fondé sur la recherche de l'excellence à travers le projet, sur la promotion de la qualité et sur l'équité, comporte plusieurs avantages:

- Assure la transparence et la crédibilité du processus de sélection du professionnel et du concept;
- Offre une visibilité et un rayonnement accrus au projet;
- Élève le niveau de prestation des architectes qui y participent et contribue à une meilleure qualité architecturale.

#### **Le conseiller professionnel: acteur incontournable du concours**

L'Ordre rappelle que l'organisation d'un concours nécessite impérativement l'embauche d'un-e conseiller-ère professionnel-le, qui a pour mandat d'appuyer le promoteur dans sa démarche. Il ou elle planifie, fait approuver puis met en œuvre le concours. Son rôle consiste également à conseiller le promoteur quant à la composition du jury en proposant des personnes reconnues dans la communauté et des expert-e-s dans les domaines liés au projet.

L'Ordre met à la disposition des donneurs d'ouvrage une liste d'architectes ayant déjà agi à titre de conseiller-ère professionnel-le ou ayant réussi la formation sur les concours d'architecture de l'Ordre des architectes du Québec. La demande peut être transmise à : [communications@oaq.com](mailto:communications@oaq.com)



Les deux guides de référence sur les concours peuvent être téléchargés gratuitement sur la page Web de l'OAQ : <https://www.oaq.com/services-de-larchitecte/concours-darchitecture/>

### **À propos de l'Ordre des architectes du Québec**

L'Ordre des architectes du Québec est un ordre professionnel dont la mission est d'assurer la protection du public. À cette fin, il contrôle l'accès à la profession d'architecte et en régit l'exercice au Québec. Dans le cadre de son mandat, l'Ordre s'intéresse à toute question d'intérêt pour la profession ou de nature à influencer sur la qualité de l'architecture et du cadre bâti. L'OAQ compte à ce jour plus de 4500 membres et plus de 1100 stagiaires en architecture.

– 30 –

Source : Ordre des architectes du Québec

Renseignements : Geneviève King-Ruel, conseillère aux relations publiques | [gkingruel@oaq.com](mailto:gkingruel@oaq.com) | 514 937-6168 poste 233